



L'Echo Blanc-Bourgeois

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

Site de la Commune : www.mairie-bourgblanc.fr
 ☎ 02 98 84 58 13 Courriel : mairie.bourgblanc@orange.fr

Vie municipale - Buhez ar gomun

Conseil Municipal. Il se réunira à la Maison du Temps Libre samedi 21 mars à 11 H. Ordre du jour : - Election du Maire ; - Détermination du nombre d'adjoints ; - Election des adjoints, Charte des élus.

Fermeture des services municipaux. Pour répondre à la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de coronavirus et pour limiter la propagation du virus, la mairie de Bourg-Blanc a décidé, conformément aux mesures nationales annoncées, d'adapter l'organisation des services municipaux. A compter du 18/03/2020, la mairie et l'agence postale sont fermées au public. Une permanence téléphonique est assurée aux heures d'ouverture de la mairie (sauf le samedi matin) au 02 98 84 58 13.

Coronavirus : Registre communal activé pour les personnes fragiles. Face à l'évolution de l'épidémie de Coronavirus Covid-19, le CCAS de Bourg-Blanc renforce sa vigilance : les personnes fragiles et isolées (personnes âgées et personnes handicapées) peuvent, à leur demande ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif en mairie. Ces informations nous permettront, si besoin, d'organiser une veille et apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables. Contacter la mairie au 02 98 84 58 13 ou evelyne.page@orange.fr

Attestation de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel disponible sur le site interieur.gouv.fr, rubrique « actualités » ainsi qu'au verso de l'écho. L'attestation peut également être rédigée sur papier libre.

Médiathèque & Musée breton de la photographie et du cinéma municipaux. Information aux usagers : en raison de l'épidémie de coronavirus, la médiathèque de Bourg-Blanc sera fermée jusqu'à nouvel ordre. Pendant la période concernée : le délai d'emprunt est rallongé, il n'y aura pas de rapels et vous pourrez conserver les documents que vous avez empruntés. L'équipe de la médiathèque vous remercie de votre compréhension.

Chez nous cette semaine - Amañ er sizhun

ETAT CIVIL : Décès :

- Marie MIRY née BOUCHER 14, place Sainte Barbe	- 10 mars.
- Agnès LE SCOUARNEC née JOUAN 14, place Sainte Barbe	- 13 mars.

Naissance : - Léonie LE BRAS 6, rue Théodore Botrel - 13 mars.

Informations - Keleier

COVID19 – Organisation de la CCPA. Dans le cadre de l'application des mesures gouvernementales relatives à la crise sanitaire du COVID-19 et afin de faciliter et d'encourager le confinement des habitants du Pays des abers à leur domicile, la CCPA a pris, jusqu'à nouvel ordre, les dispositions suivantes : l'hôtel de communauté fermé physiquement au public, en cas d'urgence nos accueils téléphoniques et mails sont maintenus : - l'Accueil général de la CCPA est joignable uniquement par mail accueil@pays-des-abers.fr ; - service eau et assainissement : 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr ; - Point accueil emploi : 02 90 85 30 12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr, PLIE defiemploi@paysdes-abers.fr et la mission locale acc.plblnl@mlpb.org. Le service déchets : la collecte des déchets est susceptible de subir des perturbations. Pour autant les jours de sortie des bacs individuels restent inchangés. Si votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur il sera ramassé les jours suivants. Aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé afin de faciliter le travail des services mais également pour des raisons d'hygiène. Les déchèteries et aires de déchets verts sont fermées. Tout dépôt devant ou à proximité de ces sites est également strictement interdit. Des contrôles seront effectués et les contrevenants feront l'objet de poursuites. Merci de votre compréhension.

CLIC gérontologique. Suite au contexte actuel, nous vous informons que notre accueil physique est fermé jusqu'à nouvel ordre. De même, nous n'effectuons plus de visite à domicile. Nous assurons une permanence téléphonique, le matin de 9 H à 12 H. Ainsi, nous restons en soutien aux familles, aux personnes âgées et aux professionnels. N'hésitez pas à nous envoyer un mail si besoin, nous consultons notre messagerie quotidiennement.

Le Secours catholique est fermé au public jusqu'à nouvel ordre. Une permanence téléphonique sera assurée au 06 38 64 15 94 et le courrier sera relevé. Nous demandons de ne déposer aucun vêtement au local ni dans le container pendant toute la période de fermeture.

AAPPMA-PACL : en accord avec les instances dirigeantes, le Président de l'AAPPMA recommande à tous ses adhérents de suspendre toute activité piscicole sur nos rivières jusqu'à ce que les dernières mesures de protection sanitaire concernant le coronavirus soient levées.

ASP-Respecte du Léon : GEFE. Afin de respecter les recommandations gouvernementales et après concertation, l'association Respecte du Léon a décidé d'annuler le groupe de parole des Familles Endeuillées du jeudi 9 avril 2020.

Annulation de l'édition 2020 des Tréteaux chantants du Pays des Abers. Afin de limiter les risques de propagation du Covid-19 et suite aux dernières préconisations gouvernementales la CCPA est contrainte d'annuler l'édition 2020 des Tréteaux Chantants du Pays des Abers dont les sélections étaient initialement prévues le 2 avril à l'espace Roz Avel de Saint-Pabu et le 14 avril à La Forge de Plouvien. La finale du 28 avril à l'espace du champ de foire de Plabennec est également annulée. Merci de votre compréhension.

Mémento

• Pharmacie de garde	☎ 32 37	• Cabinets infirmiers :	QUINTRIC / MASSON	☎ 06 08 91 21 97
• Médecin : 15			PAUBET / DUDEY / TOURNELLEC	☎ 02 98 84 57 17
• Sapeurs Pompiers : 18 ou portable 112			CAM / HUCHET	☎ 06 84 48 13 91
• Gendarmerie : 17 ou 02 98 40 41 05		• Taxi de l'Iroise :	☎ 02 98 84 50 63 / 06 80 06 17 00	

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique et le jeter**



SI VOUS ÊTES MALADE

**Porter un masque
chirurgical jetable**

Vous avez des questions
sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

Je soussigné(e)
Mme / M.
Né(e) le :
Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;

déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](https://www.gouvernement.fr));

déplacements pour motif de santé;

déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants;

déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.

Fait à , le / / 2020
(signature)